

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00470

CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLEES DU GIER ET DE L'ONDAINE , LOIRE SUD 2019-2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201904700

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLEES DU GIER ET DE L'ONDAINE, LOIRE SUD 2019-2022

CONTEXTE NATIONAL : TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La démarche « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe visant à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels,
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités avec une approche « du bas vers le haut » ;
- Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles actions et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

CONTEXTE LOCAL : TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLEES DU GIER ET DE L'ONDAINE, LOIRE SUD

Le projet de Territoire d'industrie « Territoire d'industrie Vallées du Gier et de l'Ondaine, Loire Sud » qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels du périmètre concerné.

Il repose sur le constat que la région stéphanoise est une des plus importantes concentrations industrielle de France, avec 2 500 établissements et 26 000 salariés (soit 18% de l'emploi salarié). Elle fait figure de locomotive dans le processus de transformation du paysage industriel, notamment grâce à l'écosystème innovant proposé et qui fournit au tissu économique des expertises visant la transformation industrielle 4.0 (numériques, technologiques et économiques.)

En effet, le secteur industriel doit faire face à des contraintes : pression foncière, déficit d'image auprès de la population et des jeunes actifs, conflits d'usage urbain, concurrence internationale forte.

Aussi, les partenaires locaux de la démarche souhaitent en priorité :

- promouvoir les métiers de l'industrie et les formations pour accéder aux emplois associés,
- accompagner la transformation 4.0 des entreprises industrielles,

- simplifier les processus d'aménagement de nouvelles offres d'accueil ou de requalification de friches industrielles.

A noter que la Vallée du Gier est également un espace de démonstration au sein du projet Territoire d'Innovation Lyon Saint-Etienne au travers de la thématique « L'industrie intégrée et reconnectée au territoire et à ses habitants ». Les actions (Fondation pour la médiation industrielle, accompagnement des transformations par le design, cybersécurité et mobilité du dernier km) pourront faire l'objet, après la preuve de concept, d'un processus de transfert au Territoire d'Industrie.

PRESENTATION DU CONTRAT

Les parties engagées sont : la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat, les intercommunalités (Saint-Etienne Métropole, Communauté de communes des Monts Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien), les partenaires économiques et industriels (Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Saint- Etienne Roanne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire, Club Gier Entreprises, Club des entrepreneurs de l'Ondaine).

Les partenaires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les objectifs de reconquête industrielle et de développement du territoire d'industrie de la vallée du gier et de l'ondaine, Loire sud.

Le plan d'actions se décline autour de 4 axes :

- **Recruter** : actions visant à la promotion des métiers de l'industrie, attraction et ancrage des talents et l'augmentation du niveau de compétences
- **Innov** : actions visant à booster la performance par le numérique, à promouvoir le dispositif Volontaire Territorial Entreprise, à mettre en place la Plate-forme d'accélération pour l'industrie et à initier la Plate-forme d'échanges inter-entreprises
- **Attirer** : actions visant à déployer une offre d'accueil des entreprises (création de Zones industrielles et requalification de friches industrielles)
- **Simplifier** : les processus administratifs et juridiques d'aménagement et d'installation et de recrutements et /ou de formations des entreprises.

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans. La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Des instances locales assureront le pilotage, le suivi du contrat et le suivi des actions concrètes, éléments constitutifs essentiel. Le plan d'action ne sera donc pas figé mais pourra être amendé par les instances décisionnaires.

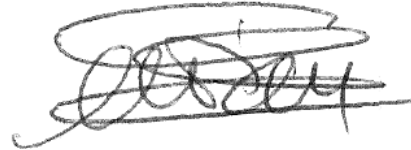
Le suivi et l'évaluation du Contrat seront assurés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat Territoire d'Industrie Vallées du Gier et de l'Ondaine, Loire Sud.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU